

FORMATIONS REGIONALES

BPJEPS-CQP 2017/2018

BPJEPS...

La Ligue Régionale des Hauts de France de judo assure une formation préparant au Brevet Professionnel de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Populaire (BPJEPS), mention Judo Jujitsu.

Le BPJEPS Judo Jujitsu, confère à son titulaire les qualifications suivantes :

- ✚ Animer
- ✚ Enseigner.
- ✚ Entraîner jusqu'à un premier niveau de compétition.
- ✚ Concevoir et mettre en œuvre un projet sportif et pédagogique.

Unités de Compétences pour l'obtention du diplôme :

- ✚ UC 1 : Encadrer tout public dans tous lieux et toutes structures
- ✚ UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- ✚ UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention judo-jujitsu jusqu'au premier niveau de compétition fédérale
- ✚ UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention judo-jujitsu pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale

Conditions d'inscriptions :

Etre titulaire de :

- ✚ L'Attestation de formation aux premiers secours (AFPS), ou de l'attestation de prévention sécurité civile Niveau 1 (PSC1).
- ✚ 1^{er} dan de Judo Jujitsu

Les Métiers et les Débouchés

Le titulaire du Brevet Professionnel "Judo, Jujitsu" est appelé : Professeur de Judo, Jujitsu. Il peut exercer les activités suivantes :

- ✚ Enseignement des différentes formes de pratique auprès de tout type de public.
- ✚ Encadrement et conduite de cycles d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition.
- ✚ Intervention auprès des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, scolaires...)
- ✚ Interventions dans les collectivités territoriales.

Conception et mise en œuvre d'un projet sportif et pédagogique dans les structures identifiées.

INFORMATIONS - CALENDRIER:

- + Tests de sélection et positionnement : Septembre 2017 au dojo régional d'Amiens (une convocation vous sera envoyée par mail)
- + Date de la formation : de septembre 2017 à juin 2018 Lieu : Dojo Régional d'Amiens (2 rue Lescouvé)
- + Durée de la formation : 900H réparties comme suit :
- + 600H en centre de formation réparties sur : 1 à 2 semaines par mois (du lundi au vendredi) + Accompagnement individualisé les deux derniers trimestres.
- + 300H en structure (clubs de Judo Jujitsu)

Tarif : 5140 Euros + 40 Euros frais d'inscriptions.

CQP...

La Ligue Régionale des Hauts de France de judo assure une formation préparant au Certificat Qualification Professionnelle Moniteur Arts Martiaux (CQP MAM) mention Judo Jujitsu 2017-2018.

La durée de la formation s'élève à 264 heures dont 160 heures en centre + 50h FOAD et 50 heures en situation professionnelle. Il est prévu 4 heures supplémentaires pour le positionnement.

Lieux d'exercice :

Le « Moniteur d'arts martiaux » exerce son activité principalement au sein d'associations sportives affiliées aux fédérations membres de la Confédération des arts martiaux et sports de combat ou au sein de structures du secteur marchand ou non marchand. Dans le cadre de ses activités il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, compétitions, rencontres, stages...)

Publics visés :

Le CQP « Moniteur d'arts martiaux » encadre tout public, hors temps scolaire contraint.

Situation au sein de l'organisation :

Sa position hiérarchique et fonctionnelle est la suivante : -

- + subordination professionnelle effectuée par le responsable de la structure ou le dirigeant qui l'emploie ; -
- + son autonomie pédagogique s'inscrit dans le projet pédagogique global de la structure au sein de laquelle il est employé.

Autonomie :

Le titulaire du CQP « Moniteur d'arts martiaux » assure en autonomie le face à face pédagogique.

Exigences préalables à l'entrée en formation :

Le candidat au CQP de « moniteur d'arts martiaux » doit :

- ✚ ▪ Avoir 18 ans à la certification finale et 16 ans minimum à l'entrée en formation ;
- ✚ ▪ Etre titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...);
- ✚ ▪ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la mention choisie datant de moins de 3 mois ;
- ✚ ▪ Présenter une copie du diplôme de grade minimum exigé dans la mention choisie :
- ✚ ▪ judo-jujitsu : 1er dan minimum à l'entrée en formation
- ✚ ▪ judo-jujitsu : 2ème dan pour le passage des examens

UC n°1 :

- ✚ Deux épreuves permettent d'évaluer les compétences du candidat à concevoir un projet d'enseignement au sein d'une structure associative, dans la mention choisie.

UC n°2 :

- ✚ Epreuves : Mise en œuvre un projet d'enseignement

UC n° 3

- ✚ Epreuves : Rapport d'activité soutenu lors d'un entretien

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

✚ **PRIX DE LA FORMATION CQP :**

✚ **1800 € + 200 € frais d'examens**

✚ **DURÉE DE LA FORMATION : 10 week end de septembre 2017 à Juin 2018**

✚ **EXAMEN : Juin 2018 • TESTS DE SÉLECTION : Septembre 2017 (*une convocation vous sera envoyée*)**

✚ **ADRESSE DE LA FORMATION : 147 rue Fleming à Béthune**